



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de
SEINE ET MARNE
Arrondissement de
TORCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014

Le mardi 23 septembre 2014 à 18h30, les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqués en séance le 17/09/14, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, M. Alain Mamou, Mme Claudine Thomas, Mme Céline Netthavongs, Mme Audrey Duchesne, M. Benoît Breysse, Mme Michèle Dengreville, M. François-Xavier Binvel, Mme Nicole Saunier, M. Christian Quantin, M. Guillaume Segala, M. Stéphane Bossy, M. Marcel Petit, Mme Gabrielle Marquez Garrido, M. Philippe Maury, M. Olivier Savin, M. Christian Couturier, Mme Monique Sibani, M. Charles Aronica, M. Franck Billard, Mme Catherine Morio, M. Laurent Dilouya (absent jusqu'au point 4), Mme Marie-Claude Saulais, Mme Angela Avond, Mme Sylvia Guillaume, Mme Annie Ferri, Mme Isabelle Guilloteau, M. Emeric Bréhier, M. Paul Athuil, M. Frank Mouly, Mme Lucia Pereira, Mme Cécile Goutmann, Mme Béatrice Troussard, M. Alain Tapprest.

Ont remis pouvoir :

M. Jacques Philippon à Mme Céline Netthavongs, M. Pierre Barban à Mme Audrey Duchesne, Mme Sylvie Decombas à M. Brice Rabaste, Mme Nathalie Dubois à Mme Michèle Dengreville, M. Alain Senechal à Mme Claudine Thomas, Mme Martine Broyon à Mme Colette Boissot, Mme Victoria Pavan à M. Alain Mamou, M. Jean-Jacques Marion à M. Emeric Bréhier, Mme Lydie Autreux à Mme Isabelle Guilloteau.

Absents :

Mme Nathalie Le Nevanic,

Secrétaire de séance : *Mme Audrey Duchesne*

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal a décidé :

D'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2014
(Approbation à l'unanimité)

- 1) Considérant la démission de Monsieur Renaud Persson,
De prendre acte que Monsieur Alain Tapprest, est installé immédiatement dans ses fonctions de conseiller municipal.
De désigner Monsieur Alain Tapprest pour siéger dans les organismes suivants :
- Commission municipale " Finances "
 - Commission municipale " Urbanisme et environnement "
 - Commission municipale " Travaux, voirie et bâtiments municipaux "
 - Commission municipale " Séniors "
 - Commission municipale " Santé, prévention et lien intergénérationnel "
 - Commission municipale " Sécurité, circulation et stationnement "
 - Syndicat des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés, en qualité de titulaire
 - Comité d'éthique de vidéosurveillance
- (Unanimité des votants : 34 pour)

- 2) **De désigner** Monsieur Olivier Savin, en remplacement de Monsieur Pierre Barban, en qualité de représentant du Conseil Municipal, auprès du conseil de surveillance du Groupement Hospitalier Intercommunal (GHI) Le Raincy-Montfermeil.
(Unanimité des votants : 34 pour, 9 abstention(s))

- 3) **De désigner** Monsieur Olivier Savin, en remplacement de Monsieur Pierre Barban, en qualité de représentant du Conseil Municipal, auprès du conseil de surveillance du Centre Hospitalier (CH) de Marne la Vallée
(Unanimité des votants : 34 pour, 9 abstention(s))

- 4) **D'approuver** la composition de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.
(Unanimité)

5) **D'adopter** la création du Conseil Economique, Social et Environnemental Local

De valider les critères de candidatures :

- Etre résident chellois ou exercer une activité économique à Chelles
- Avoir fait acte de candidature dans les formes requises : envoi d'un CV et d'une lettre de motivation

De valider le principe de constitution d'un jury de sélection

(Unanimité des votants : 33 pour, 11 abstention(s))

6) **D'autoriser** l'émission du cautionnement solidaire, pour le compte de la Société Anonyme d'Economie Mixte Marne et Chantereine Chelles Aménagement (M2CA), au profit de la banque Crédit Agricole Brie Picardie, pour sûreté du remboursement de l'emprunt d'un montant de 1 031 437,76 € ci-dessus indiqué, et ce, à hauteur de 80 %, dans les termes des actes de cautionnement tels qu'indiqués ci-dessus, à savoir :

- Échéance : 30 novembre 2014
- Remboursement du capital et intérêts : « in-fine »
- Taux d'intérêt annuel variable : 3,2880 % l'an
- Frais de dossier 1500 €
- Taux effectif global indicatif sur la base de l'indice précisé en exposé : 3,58 % l'an

D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir aux actes s'y rapportant.

(Majorité absolue des suffrages exprimés : 42 pour, 2 contre)

7) **D'approuver** la convention constitutive fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la fourniture de carburants (gasoil et sans plomb) entre la Ville de Chelles et la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout document y afférent.

(Unanimité)

8) Vu l'avis de France Domaines n°2014-108V0903 du 11 août 2014,

De céder la parcelle cadastrée AC 594, encombrée de l'immeuble incendié à démolir, au prix de 35 000 €

D'approuver la cession à ces conditions,

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous actes en vue de la réalisation de cette vente.

(Unanimité)

9) **D'approuver** les nouveaux horaires des écoles maternelles Le Parc, Pasteur et Tournelles Guy Roubourdin, à compter du 2 septembre 2014, comme suit:

- Pasteur : 8h45 à 11h45 et 13h45 à 16h
- Le Parc et Tournelles Guy Roubourdin : 8h55 à 11h55 et 13h55 à 16h10

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces modifications d'horaires.

(Unanimité)

- 10) **D'adopter** le règlement intérieur des études surveillées organisées par la Ville de Chelles en direction des élèves des écoles élémentaires de la commune.

De dire que ce règlement s'applique à compter de la rentrée scolaire du 2 septembre 2014.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

(Unanimité)

- 11) **D'approuver** le projet social de chacun des quatre espaces socioculturels : Marcel Dalens, Jean Moulin, Charlotte Delbo et Hubertine Auclert pour la période 2015/2017.

De solliciter le renouvellement des agréments auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

D'autoriser Monsieur le Maire à présenter toutes demandes de subventions relatives à ces projets et à signer les documents y afférents.

(Unanimité)

- 12) **De prendre acte** du rapport présenté, des actions menées au titre de l'année 2013, sur le quartier de la Grande Prairie classé en Zone Urbaine Sensible.

(Unanimité)

- 13) **De prendre acte** du rapport d'activité du Syndicat Mixte de Géothermie de Chelles (SMGC) pour l'année 2013.

(Unanimité)

- 14) **De prendre acte** du rapport d'activité du SYndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP) pour l'année 2013.

(Unanimité)

- 15) **D'autoriser** Monsieur le Maire à passer une convention avec le centre de gestion de Seine-et-Marne afin de prendre en charge les frais liés à l'organisation des concours et examens professionnels pour l'année 2015.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

De dire que les crédits seront prévus au budget de la commune.

(Unanimité)

- 16) Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique commun compétent pour l'ensemble des agents de la commune de Chelles et son Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel,

Considérant l'intérêt de ne pas maintenir le paritarisme au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

Considérant l'intérêt de recueillir l'avis des représentants de la collectivité lors des réunions du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

D'abroger la délibération du conseil municipal du 30 mars 2001 relatif à la création et à la composition des Commissions Administratives Paritaires, du Comité Technique Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité.

De créer un Comité Technique et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun, compétent pour les agents de la commune de Chelles et du Centre Communal d'Action Sociale.

De fixer à six le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) siégeant au Comité Technique et à cinq le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) siégeant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

De ne pas maintenir le paritarisme numérique au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en fixant à 3 représentants titulaires le nombre de représentants de la collectivité siégeant dans ces deux instances.

De recueillir l'avis des représentants de la collectivité lors des Comités Techniques et des Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

(Unanimité)

17) Considérant les besoins et les missions de Service Public qui justifient de pourvoir le poste,

De créer un poste d'attaché territorial principal, à temps plein, pour assurer les fonctions de Responsable de la gestion budgétaire.

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter sur le poste un agent contractuel en cas d'absence de candidat titulaire de la fonction publique répondant aux exigences du poste tel qu'il est décrit ci-dessus.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat sur la base de l'article 3-3.2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

De définir les conditions de recrutement telles que ci-après :

- Le poste requiert une formation supérieure dans le domaine des finances publiques et une expérience dans des fonctions de gestion budgétaire et de contrôle de gestion au sein d'une collectivité territoriale d'au moins 2 ans, ainsi qu'une connaissance du cadre réglementaire de la commande publique.
- Le niveau de recrutement est fixé sur un grade d'attaché territorial principal, cadre de A de la fonction publique territoriale.
- Le poste ouvre droit à l'attribution du régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux tel que défini par le cadre de la délibération du 18 décembre 2003.
- Il est proposé de recourir, en cas de recrutement infructueux à l'embauche d'un agent contractuel, tel que le prévoit l'article 3-3.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ces conditions, il est proposé de fixer le niveau de recrutement au 6ème échelon du grade d'attaché territorial principal, soit à l'indice majoré de 626 (indice brut 759).

De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

(Unanimité des votants : 35 pour, 9 abstention(s))

18) Concernant le tableau des effectifs du personnel communal de la Ville de Chelles,

De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

De dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

(Unanimité des votants : 35 pour, 9 abstention(s))

19) **De prendre acte** des marchés annexés à cette délibération en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

(Unanimité)

20) **De prendre acte** des décisions annexées à cette délibération en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

(Unanimité)

La séance est levée à 20h15

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n° 83.1025 du 28 novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n° 84.44 du 23 novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.

LISTE DES MARCHES PUBLICS NOTIFIES

DU 02/07/2014 AU 08/09/2014

N° marché	Objet	Type de procédure	Titulaire(s)	Montant H.T.
13-63	Acquisition de vestiaires préfabriqués pour le stade Maurice Grouselle	M.A.P.A.	PRE'FAUB SARL Route de Brienne BP 30031 CRENEY 10151 LAVAU Cedex	127 579 €
14-02	Régie publicitaire : journal municipal et plan de la ville	M.A.P.A.	MEDIAS ET PUBLICITE 6 rue des Bretons ZAC le Cornillon 93218 SAINT-DENIS-LA PLAINE Cedex	Recettes : 21 958,33 €
14-06	Fourniture de matériels à moteur pour le service des Espaces Verts	M.A.P.A.	Lot N°1 : Débroussailleuses, souffleurs, taille haies, tondeuses thermiques GUILLAUME 18 rue Victor Baltard 77410 CLAYE-SOUILLY	21 486 €
			Lot N°2 : Déclaré sans suite	
			Lot N°3 : Motobineuse BOUCHARD AGRICULTURE 13 ave Patton 77160 SAINT-BRICE	491 €
14-21	Conception, réalisation et suivi de la réalisation des supports de communication des Cuizines	M.N.	COOPANAME - YASHU 3-7 rue Albert Marquet 75020 PARIS	16 000 €
14-32	Location de bâtiments préfabriqués abritant une salle de classe et un centre de loisirs pour l'école maternelle de Pont du Forest	M.A.P.A.	ALTEMPO 6a rue de l'Industrie 68126 BENNWIHR-Gare	65 049,63 €
14-36	Groupement de commandes SIPPEREC Services de Communications Electroniques dédiés aux Services et Equipements Numériques et à leur maintien en condition opérationnelle pour la formation et l'éducation	A.O.O.	Lot N°2 : Services d'installation d'équipements numériques éducatifs incluant la fourniture CFI 9/11 avenue Michelet 93583 SAINT-OUEN Cedex	1 045 000 €

LISTE DES AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS NOTIFIES

DU 03/06/2014 AU 8/09/2014

N° marché	Objet	Type de procédure	Titulaire(s)	Montant H.T.
11-25	Acquisition d'uniformes et équipements pour les agents de la police municipale et ASVP <u>Avenant 1</u> : hausse montant maximum pour la dernière période d'exécution allant jusqu'au 31/12/2014	M.A.P.A.	PROMO COLLECTIVITE 72 avenue Paul Vaillant Couturier 95140 GARGES-LES-GONESSE	Montant maximum 25 200 €
11-48	Location de batiments préfabriqués abritant des salles de classes pour les ecoles Pont du Forest et Jules Ferry <u>Avenant 2</u> : prestations supplémentaires	M.A.P.A.	ALTEMPO 6a rue de l'industrie 68126 BENNWIHR GARE	12 610,32 €
12-66	Travaux d'entretien des bâtiments communaux 2013 - 2016 <u>Avenant 2</u> : intégration de nouveaux matériels de courant faible dans le bordereau des prix unitaires	A.O.O.	Lot N°8 : Electricité ETM 25 rue Bouchard 77505 CHELLES CEDEX	Aucune
13-05	Nettoyage des bâtiments communaux <u>Avenant 2</u> : prestations supplémentaires	A.O.O.	Lot N°1: Entretien ménager des locaux et travaux annuels SNNS 10 rue Jules Guesde 94190 VILLENEUVE-ST-GEORGES	136 574,50 €
	Nettoyage des bâtiments communaux <u>Avenant 1</u> : prestations supplémentaires		Lot N°2: Vitrerie des bâtiments communaux SNNS 10 rue Jules Guesde 94190 VILLENEUVE-ST-GEORGES	1 115,55 €

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Communication du Conseil Municipal
du 23 septembre 2014

Décision n° D 2014-125 du 30/06/2014 :

Modification de la régie de recettes "droits de voirie non permanents" instituée auprès des services techniques à compter du 10 juillet 2014.

Décision n° D 2014-126 du 30/06/2014 :

Modification de la régie de recettes "manifestation jeunesse" instituée auprès du service événementiel à compter du 1^{er} janvier 2015.

Décision n° D 2014-127 du 30/06/2014 :

Modification de la régie de recettes "cimetière" à compter du 10 juillet 2014.

Décision n° D 2014-128 du 30/06/2014 :

Modification de la régie de recettes "régie unique secteur enfance et petite enfance" à compter du 1^{er} juillet 2014.

Décision n° D 2014-129 du 30/06/2014 :

Modification de la régie de recettes "centre d'arts plastiques" à compter du 1^{er} juillet 2014.

Décision n° D 2014-130 du 01/07/2014 :

Passation d'une convention avec Cinéma Etoile Cosmos pour des séances en plein air les 26 juillet, 2, 9 16 et 23 août.
Montant : 5 000,00 €

Décision n° D 2014-131 du 01/07/2014 :

Passation d'une convention pour l'organisation d'un chantier jeunes avec Marne et Chantereine Habitat, pour 18 jeunes répartis sur 3 semaines - du 21 au 25 juillet – du 28 juillet au 1^{er} août - du 4 au 8 août.
Montant : 12 302,58 € à percevoir

Décision n° D 2014-132 du 01/07/2014 :

Contrat pour la vente d'un scooter de marque Yamaha 49,9 cm³ de type 4W entre la Ville et Mlle Junge.
Montant : 495 € à percevoir

Décision n° D 2014-133 du 01/07/2014 :

Contrat pour la vente d'un scooter de marque Yamaha 49,9 cm³ de type 4TD entre la Ville et Mlle Junge.
Montant : 350 € à percevoir

Décision n° D 2014-134 du 01/07/2014 :

Passation d'une convention avec le centre culturel Franco-Musulman de Chelles dans le cadre du Ramadan du 25 juin au 30 juillet, pour la mise à disposition de matériel à titre gracieux.

Décision n° D 2014-135 du 08/07/2014 :

Clôture d'une régie d'avances "séjours jeunesse" à compter du 10 juillet 2014.

Décision n° D 2014-136 du 15/07/2014 :

Passation d'une convention avec la CAMC pour la manifestation Cin'étoiles 2014.
Montant : 12 000,00 € à percevoir

Décision n° D 2014-137 du 15/07/2014 :

Passation d'un contrat avec l'Agence KOVERPROD pour un spectacle clés en main DL live avec l'orchestre "Carte blanche".
Montant : 4 580,00 €

Décision n° D 2014-138 du 15/07/2014 :

Passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle avec YUMA Productions pour une représentation du spectacle "Dino Pinchlinovic" le 10 octobre.
Montant : 422,00 €

Décision n° D 2014-139 du 15/07/2014 :

Passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle avec YUMA Productions pour une représentation du spectacle "Tunisiano" le 10 octobre.
Montant : 2 743,00 €

Décision n° D 2014-140 du 15/07/2014 :

Passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle avec YUMA Productions pour une représentation du spectacle "Blitz the ambassador" le 18 octobre.
Montant : 3 376,00 €

Décision n° D 2014-141 du 16/07/2014 :

Contrat pour la vente d'un scooter Piaggio à M. Boudjellaba.
Montant : 1 000 € à percevoir

Décision n° D 2014-142 du 17/07/2014 :

Passation d'une convention pour l'organisation d'un chantier jeunes avec Marne et Chantereine pour 4 semaines du 7 au 28 juillet.
Montant : 4 261,60 € à percevoir

Décision n° D 2014-143 du 17/07/2014 :

Passation d'une convention pour l'organisation d'un chantier jeunes avec ICF Habitat la Sablière du 7 au 11 juillet.
Montant : 4 962,19 € à percevoir

Décision n° D 2014-144 du 17/07/2014 :

Passation d'une convention pour l'organisation d'un parcours acrobatique avec 8 ateliers le 30 juillet avec COMM'UNE FORET.

Montant : 1 655,04 €

Décision n° D 2014-145 du 17/07/2014 :

Passation d'une convention pour l'organisation d'un stage d'équitation pour 8 jeunes du 28 juillet au 1^{er} août avec le Centre équestre Flore POUBEAU.

Montant : 3 200,00 €

Décision n° D 2014-146 du 17/07/2014 :

Passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle avec Gérard DROUHOT Productions SA pour le 11 novembre.

Montant : 4 747,50 €

Décision n° D 2014-147 du 17/07/2014 :

Passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle avec Les Productions Bi-Pole pour le 12 décembre.

Montant : 2 141,65 €

Décision n° D 2014-148 du 17/07/2014 :

Passation d'un contrat avec la société GYMNOVA pour la maintenance des équipements gymniques à Baquet.

Montant : 12 115,92 €

Décision n° D 2014-149 du 18/07/2014 :

Prolongation de la mise à disposition de locaux administratifs à la CPAM jusqu'au 31 décembre 2014.

Décision n° D 2014-150 du 18/07/2014 :

Mise à disposition de l'Association AIP des locaux à usage de bureaux rue Gustave Nast.

Montant : Loyer 6 000,00 € / an

Décision n° D 2014-151 du 01/08/2014 :

Avenant à la convention avec la CAF de Sein-et-Marne au titre de la prestation de service "accueils de loisirs".

Décision n° D 2014-152 du 01/08/2014 :

Contrat d'entretien avec la société T.MATIC pour l'entretien des portes automatiques et des barrières.

Montant : 10 670 € / an

Décision n° D 2014-153 du 05/08/2014 :

Contrat de bail passé avec Mme Annie Scanvic professeur des écoles à compter du 1^{er} septembre.

Montant : 287,76 €

Décision n° D 2014-154 du 05/08/2014 :

Passation d'une convention de partenariat avec la CAMC pour l'organisation du festival "Jazz en Chantereine" qui se tiendra aux Cuizines du 5 au 22 novembre.

Décision n° D 2014-155 du 05/08/2014 :

Passation d'une convention avec les Réseaux Ile de France, Maisons des réseaux artistiques et culturels, pour le versement d'une bourse pour le groupe musical LIOR SHOOV, pour le concert du 6 décembre.
Montant : 220,00 €

Décision n° D 2014-156 du 05/08/2014 :

Passation d'un contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle avec ZOUAVE pour un spectacle le 25 octobre.
Montant : 2 004,50 €

Décision n° D 2014-157 du 05/08/2014 :

Passation d'un contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle avec ARKA Productions pour un spectacle le 19 octobre.
Montant : 4 220,00 €

Décision n° D 2014-158 du 05/08/2014 :

Passation d'un contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle avec MUSIQUE ALITÉE pour un spectacle le 25 octobre.
Montant : 300,00 €

Décision n° D 2014-159 du 05/08/2014 :

Passation d'un contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle avec AGDL PRODUCTIONS SARL pour un spectacle le 6 décembre.
Montant : 527,50 €

Décision n° D 2014-160 du 05/08/2014 :

Passation d'un contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle avec ONZE HEURES ONZE pour un spectacle le 14 novembre.
Montant : 500,00 €

Décision n° D 2014-161 du 05/08/2014 :

Passation d'un contrat de mise à disposition des Cuizines avec l'Artiste ELISE AND THE CATS du 15 au 19 septembre.
Montant : 1 250 € à percevoir

Décision n° D 2014-162 du 08/08/2014 :

Préemption fonds de commerces - MC Doner.
Montant : 25 000,00 €

Décision n° D 2014-163 du 12/08/2014 :

Passation d'un contrat du droit d'exploitation de spectacle avec l'Association DJAHKOOL.OO, pour deux représentations le 3 décembre.
Montant : 1 582,50 €

Décision n° D 2014-164 du 29/08/2014 :

Désignation de Maître Lonqueue afin de défendre les intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Melun.

Décision n° D 2014-165 du 04/09/2014 :

Passation d'un contrat avec la société SADE-CGTH pour la vérification annuelle des ensembles de disconnexion de la Ville pour une durée d'un an, reconductible 3 fois maximum.
Montant : 1 272,00 €

Décision n° D 2014-166 du 04/09/2014 :

Cession d'un véhicule utilitaire Renault Traffic 222 BGY 77 à M. André Venel.
Montant : 865,00 € à percevoir

Décision n° D 2014-167 du 04/09/2014 :

Cession d'un véhicule utilitaire Citroën Jumper 228 BCQ 77 à M. André Venel.
Montant : 1 400,00 € à percevoir

Décision n° D 2014-168 du 04/09/2014 :

Cession d'un véhicule utilitaire Peugeot Boxer 541 BAM 77 à la société Négoce Auto.
Montant : 870,00 € à percevoir

Décision n° D 2014-169 du 10/09/2014 :

Modification (abrogation de la décision D2014-153) du contrat de bail passé avec
Mme Annie Scanvic professeur des écoles à compter du 1^{er} septembre.
Montant mensuel :
Loyer : 293,90 €
Prov. Charges : 30,49 €